

*Solution temporaire pour les composés perfluorés à La Baie*

## **Saguenay recevra les fonds du gouvernement fédéral**

**Saguenay, le mercredi 11 avril 2024** – La Ville de Saguenay est heureuse d’annoncer que le décret 382-2024 a été publié par le gouvernement provincial dans la Gazette officielle du Québec. Cette étape confirme que la municipalité recevra le montant de 15 millions de dollars du gouvernement fédéral. Ces fonds couvriront la facture de la solution temporaire de filtration des composés perfluorés pour le secteur concerné à La Baie.

En vertu des lois en vigueur, un tel décret du provincial est obligatoire pour que le gouvernement fédéral puisse verser des fonds directement à une municipalité. L’argent du fédéral sera donc utilisé, tel que prévu, notamment pour payer le contrat de location des unités de filtration. Celui-ci est valide pour quatre ans, avec la possibilité de le prolonger pour deux ans supplémentaires. Rappelons que deux unités de filtration sont en fonction depuis le 25 janvier aux puits 71 et 72. Les premiers résultats d’échantillons, reçus et dévoilés le 6 mars, ont démontré une efficacité de plus de 99 %, avec des lectures sous les limites de détection.

Saguenay remercie encore une fois les personnes qui habitent le périmètre pour leur compréhension et leur résilience. Notons en terminant que la chloration de l’eau dans ces filtres se poursuit à différents moments. Cela est nécessaire en raison de la présence occasionnelle de bactéries atypiques. Celles-ci ne présentent aucun danger, mais si elles devenaient présentes en trop grande quantité, elles pourraient empêcher la détection de bactéries pathogènes. La municipalité rappelle que les personnes incommodées par un faible goût ou une odeur disposent de quelques solutions faciles : laisser couler l’eau avant consommation, ou encore garder un pichet d’eau à boire au réfrigérateur, ce qui permet au chlore résiduel de s’évaporer.

-30-

Source : Service des communications  
Ligne médias : 418 54MEDIA  
(418 546-3342)